



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MOLSHEIM
67120

VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 05 MARS 2020

Nombre de membres du Comité-Directeur du Syndicat	22	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	22	Nombre de délégués :	
				- présents :	19
				- représentés :	<u>2</u>
				TOTAL	21

L'an deux mille vingt, le jeudi 05 mars à 19 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :

M. René BAAS, Adjoint
 M. Lucien BERNHARD, Adjoint

Pour la commune de **DACHSTEIN** :

M. Léon MOCKERS, Maire
 -

Pour la commune de **DINSHEIM** :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
 M. Claude ROUX, Adjoint

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :

M. Maxime BRAND, Maire
 Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la commune de **GRESSWILLER**

M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la ville de **MOLSHEIM** :

M. Jean-Michel WEBER, Maire
 M. Gilbert STECK, Adjoint
 M. Laurent FURST, Cons Mun.
 -

Pour la ville de **MUTZIG** :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 Mme Anne GROSJEAN, Adjointe
 Dr. Jean-Paul GALLOIS, Adjoint
 -

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :

M. Charles BILGER, Adjoint
 Mme Alexandra Collin, Cons.Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :

M. Adrien KIFFEL, Maire
 M. Gérard PIERRON, Adjoint

Membres représentés :

M. Bertrand BOMO
 Mme Martine BRENCKLE

ayant donné procuration à M. Léon MOCKERS
 ayant donné procuration à Mme Anne GROSJEAN

Excusé :

Néant

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2020**

N° 20-04

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 février 2020, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 mars 2020 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 13 février 2020, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE
DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2020**

N° 20-05

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats ;

VU le compte de gestion présenté par la comptable et l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019 ;

VU sa délibération N° 20-02 du 13 février 2020 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2020, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° constate les résultats de l'exercice 2019 et affecte par anticipation

a) **PRINCIPE :**

Le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes fonctions.

b) **DETAIL :**

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement	:	356.301,44 €
☞ Résultat d'investissement	:	89.633,84 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4112 : Centre Sportif « ATALANTE »

☞ Résultat de fonctionnement	:	94.697,95 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 441.747,48 €
☞ Restes à réaliser	:	- 14.213,40 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	94.697,95 €

Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)

☞ Résultat de fonctionnement	:	415.259,46 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	125.000,00 €

Fonction 41131 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion de la salle sportive)

☞ Résultat de fonctionnement	:	- 31.045,80 €
☞ Résultat d'investissement	:	7.893,16 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	- 2.988,00 €
	:	0,00 €

Fonction 41132 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion du hall d'accueil)

☞ Résultat de fonctionnement	:	30.187,15 €
☞ Résultat d'investissement	:	6.500,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41133 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion de la salle festive)

☞ Résultat de fonctionnement	:	2.026,70 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 4.948,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	2.026,70 €

Fonction 4121 : RUGBY

☞ Résultat de fonctionnement	:	38.404,36 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 1.211,04 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	1.211,04 €

Fonction 4122 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	64.008,79 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.961,01 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	64.008,79 €

Fonction 41410 : Sport DACHSTEIN

☞ Résultat de fonctionnement	:	646.940,98 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 206.538,86 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	206.538,86 €

Fonction 41411 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE

☞ Résultat de fonctionnement	:	223.690,94 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 41412 : Sport SOULTZ-les-BAINS

☞ Résultat de fonctionnement	:	39.631,25 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 60.941,26 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	39.631,25 €

Fonction 41413 : Sport WOLXHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	100.366,11 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 19.872,32 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement	:	19.872,32 €

Fonction 4144 : Sport MOLSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	764.713,51 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 81.169,15 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	81.169,15 €

Fonction 4145 : Sport MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement	:	279.486,82 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 134.051,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	134.051,00 €

Fonction 4146 : Sport ERGERSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement	:	59.999,50 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 165.483,40 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	59.999,50 €

Fonction 4147 : Sport GRESSWILLER

☞ Résultat de fonctionnement	:	24.319,95 €
☞ Résultat d'investissement	:	0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €

Fonction 4148 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement	:	205.119,52 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 71.118,26 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	71.118,26 €

c) **RECAPITULATIF :**

RESULTATS 2019 :

- Résultat de fonctionnement global 2019	:	3.314.108,63 €
- Déficit d'investissement global 2019	:	- <u>1.334.014,78 €</u>
- Résultat global 2019	:	1.980.093,85 €
- Restes à réaliser	:	-17.201,40 €

REPORTS 2019 :

✓ Section d'investissement :

- <u>Chapitre 001</u> : Déficit d'investissement total reporté	:	- 1.438.041,78 €
- <u>Chapitre 001</u> : Excédent d'investissement total reporté	:	<u>104.027,00 €</u>
- Résultat d'investissement total reporté	:	- 1.334.014,78 €

✓ Section de fonctionnement :

- <u>Chapitre 002</u> : Déficit de fonctionnement total reporté	:	- 31.045,80 €
- <u>Chapitre 002</u> : Excédent de fonctionnement total reporté	:	<u>2.445.829,61 €</u>
- Résultat de fonctionnement total reporté	:	2.414.783,81 €

✓ Montant total de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement

:

899.324,82 €

2° arrête

le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

➔ section de fonctionnement	:	4.478.820,41 €
➔ section d'investissement	:	<u>5.096.616,26.€</u>
TOTAL GENERAL	:	9.575.436,67 €

3° fixe

les contributions communales recouvrées par voie fiscale, comme suit :

ALTORF	112.163,00 €
DACHSTEIN	295.533,00 €
DINSHEIM/BRUCHE	141.909,00 €
ERGERSHEIM	99.433,00 €
GRESSWILLER	155.894,00 €
MOLSHEIM	606.210,00 €
MUTZIG	328.339,00 €
SOULTZ-LES-BAINS	63.683,00 €
WOLXHEIM	<u>43.059,00 €</u>
TOTAL	1.846.223,00 €

4° confirme

en ce qui concerne le personnel du SIVOM, le maintien des primes de service pour l'ensemble du personnel du SIVOM, telles que définies par délibération N° 88-06 du 16 Mars 1988 au taux de 100 % du premier traitement brut de l'année,

5° statue

au titre de la situation 2020 des effectifs du personnel SIVOM conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

② SCHEMA DE PROPOSITIONS SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE COMITE-DIRECTEUR

à l'unanimité
statue comme suit

sur les orientations visant à la préparation du budget primitif de l'exercice 2020,

1. AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES

entend

maintenir les contributions communales fiscalisées par rapport à l'exercice 2019, ce qui permet de faire face aux situations antérieures et répondre aux besoins nouveaux,

2. AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE

admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de l'ordre de 634.771,02 € au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

3. AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

☞ POUR LA FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX :

-Néant,

☞ POUR LA FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE :

-Pour le Centre Sportif « ATALANTE » :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Solder le traçage du terrain de handball,
- Solder les travaux de réfection des WC Hommes,

-Pour le Tennis au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Réhabiliter la surface de jeu de 2 courts extérieurs,
- Réhabiliter voire remplacer les clôtures périphériques des courts extérieurs,

-Pour les installations rugbystiques au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,

-Pour la Commune de MUTZIG :

- Procéder à l'aménagement d'une salle au Dôme,
- Remplacer la sonorisation du Dôme,

-Pour le Complexe sportif et culturel de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Solder les travaux de remplacement de 6 douches,
- Solder les travaux de remplacement de l'éclairage,
- Installer un nouveau tableau de marque pour le basket,

③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION 2020

procède

à la répartition des masses budgétaires selon la projection figurant dans l'état prévisionnel diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 13 février 2020,

4 **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

prend acte

du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020, dans les forme et rédactions proposées,

5 **PROCLAME EN CONCLUSION**

que les présentes directives adoptées suite au débat d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du budget primitif 2020.

FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG

N° 20-03

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la convention de mise à disposition des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG conclue, entre le SIVOM et le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, le 10 septembre 2014 ;

VU l'alinéa 1 de l'article 10.2 de ladite convention qui dispose que « *le SIVOM accorde une contribution annuelle à l'association correspondant à 50 % des frais d'électricité, d'eau et d'entretien des courts extérieurs (...)* » ;

VU les factures présentées à ce titre par le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, dûment acquittées par ses soins, d'un montant total de 12.417,78 €, au titre de l'année 2019 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'attribuer une subvention de 6.208,89 € au TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG, représentant 50 % des frais de gestion courante de l'année 2019, conformément à la convention conclue, en date du 10 septembre 2014, entre le SIVOM et le TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG,

précise

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

* * *